



SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS

LA PRIME GRAND AGE NE CORRESPOND PAS AUX ATTENTES DE LA CFDT

À la suite des mobilisations importantes qui ont eu lieu depuis janvier 2018 par les professionnel.les des établissements publics et privés des EHPAD, du secteur de l'aide à domicile, mais aussi des employeurs, des usagers et de leur famille, le ministère a décidé de l'attribution d'une prime grand âge à certains agent.es de la fonction publique hospitalière.

[SALAIRES ET
REMUNERATIONS](#)

[PRIME GRAND AGE
26-02-2020](#)

Pour la CFDT cela est insuffisant, en effet :

- Le secteur privé en est exclu ainsi que les salarié.es de l'aide à domicile.
- La CFDT revendique l'extension à tous les professionnel.les des secteurs gériatriques tant publics que privés.
- Les engagements du Premier Ministre, tout comme ceux du Ministère de la santé et de la cohésion social pour de nouveau moyens financiers en 2019 n'ont pas été tenus !
Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 n'est pas ambitieux et ne permettra pas de soutenir les besoins du secteur.

La CFDT continue de porter ses revendications pour tout le secteur du grand-âge, sans distinction.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ET/OU D'ADHÉSION :**

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR